



PRÉFET DES YVELINES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Versailles, le 20 JUL. 2012

Pôle Développement du Sport et de la Vie Associative
Mission réglementation et protection des usagers

La direction départementale de
la cohésion sociale des Yvelines

A

Destinataires in fine

Objet : Rappel des règles de sécurité dans les piscines et au cours de toute baignade

La plus grande vigilance est une absolue nécessité dans les établissements ou zones de baignade publiques ou privés.

PROTEGER UN ENFANT, C'EST TOUJOURS GARDER UN ŒIL SUR LUI

Un enfant peut se noyer en 3 minutes dans 20 cm d'eau, sans aucun bruit.

Quel que soit le type de piscine ne laissez jamais un enfant seul dans l'eau.

Equipez-le de brassards s'il joue à proximité de l'eau et faites lui prendre conscience du danger.

Apprenez-lui à nager dès l'âge de 4 ans.

Une campagne nationale de prévention des noyades est de nouveau menée en 2012. Je vous invite à consulter les sites internet suivants :

<http://www.baignades.sante.gouv.fr>

<http://www.yvelines.pref.gouv.fr>

Je vous demande également de relayer autant que faire se peut, auprès des directeurs et des animateurs des accueils collectifs de mineurs et de la population ces messages de prévention et ces recommandations.

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,

Ethel CARASSO-ROITMAN